

ASSEMBLÉE DU 30 JANVIER 2025

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 30 janvier 2025, à 16 h, sous la présidence de monsieur Jocelyn Blondin.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Blondin, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Edmond Leclerc, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Catherine Craig-St-Louis, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Caroline Murray, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Steven Boivin, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté (par visioconférence)

Sont également présents :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Est absent :

Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M^{me} Claudia Hamel soulève une question en lien avec un problème récurrent concernant le service d'autobus de la STO aux heures de pointe.

M. Benoit Pichette-Sarault, président du syndicat des chauffeurs, présente ses suggestions en lien avec l'aide financière de 18 M\$ provenant du programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes.

CA-2025-001

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR monsieur Steven Boivin
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2024
3. **Direction générale**
 - 3.1
4. **Direction exécutive des opérations, projets et excellence opérationnelle**
 - 4.1 Modification de contrat – mise en place de mesures préférentielles – boulevard des Allumettières direction

5. **Direction des finances**
 - 5.1 Mandat au ministre des Finances relativement au processus d'adjudication des emprunts à long terme
6. **Direction des ressources humaines**
 - 6.1
7. **Direction expérience client**
 - 7.1
8. **Direction des ressources informationnelles**
 - 8.1
9. **Direction de l'approvisionnement**
 - 9.1
10. **Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa**
 - 10.1 Bail de location pour le 490, boulevard St-Joseph (BP2024-046-01)
11. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-002

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray
APPUYÉ PAR madame Catherine Craig-St-Louis
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 décembre 2024 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-003

Modification de contrat – mise en place de mesures préférentielles – boulevard des Allumettières direction ouest : honoraires professionnels (DS2021-125-03)

ATTENDU QUE le 28 octobre 2021, par résolution CA-2021-130, la Société octroyait un contrat à FNX-INNOV INC. (Artelia), au montant de 423 912,83 \$, taxes incluses, pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la mise en place de mesures préférentielles sur le boulevard des Allumettières;

ATTENDU QUE la durée des travaux, initialement établie à 16 semaines, a été prolongée à 21 semaines, entraînant 397,75 heures de surveillance de chantier supplémentaires ainsi que de la surveillance de bureau additionnelle;

ATTENDU QU'Artelia a soumis une demande d'honoraires additionnels pour les heures de surveillance supplémentaires, au montant de 108 989,69 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2025-013;

ATTENDU la recommandation de la Direction des services techniques et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE la modification au contrat de FNX-INNOV INC. (Artelia), pour les honoraires additionnels et les heures de surveillance supplémentaires, au montant de 108 989,69 \$, taxes incluses, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-004

Mandat au ministre des Finances relativement au processus d'adjudication des emprunts à long terme

ATTENDU QUE, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre s-30.01), la Société de transport de l'Outaouais peut, par règlement, décréter des emprunts qui doivent être approuvés par le conseil de la ville et la ministre des Affaires municipales et dont le taux d'intérêt et les autres conditions de l'emprunt doivent être autorisés par le ministre des Finances;

ATTENDU QUE la Société souhaite vendre par voie d'adjudication les billets et les obligations qu'elle est autorisée à émettre, sur soumissions écrites selon les conditions fixées par le ministre des Finances;

ATTENDU QUE dans le but de simplifier le processus d'adjudication, la Société souhaite mandater le ministre des Finances et ses représentants dûment autorisés afin de recevoir et d'ouvrir les soumissions ainsi que d'adjuger les obligations ou billets au plus bas soumissionnaire conforme pour et au nom de la Société au terme de tout appel d'offres ainsi effectué;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Steven Boivin
APPUYÉ PAR madame Catherine Craig-St-Louis
ET RÉSOLU :

QUE la Société de transport de l'Outaouais mandate le ministre des Finances et ses représentants dûment autorisés, soit le directeur responsable du secteur d'activités du financement municipal au ministère des Finances, le directeur général dont il relève et le sous-ministre adjoint responsable de ce secteur afin de recevoir et d'ouvrir les soumissions ainsi que d'adjuger les obligations ou billets pour et au nom de la Société à la suite d'un appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-005

Bail de location pour le 490, boulevard St-Joseph (BP2024-046-01)

ATTENDU QUE le Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa (BPTGO) a identifié un lieu répondant en tous points à ses besoins et à coût raisonnable permettant d'héberger son équipe de cinquante (50) personnes à la fin de l'année 2025 et rendant possible une collaboration active avec les partenaires et l'équipe du Groupe Porteur;

ATTENDU QUE ce lieu est situé au 490, boulevard St-Joseph à Gatineau, à proximité de la Société et le long du corridor Rapibus et donc, central et facilement accessible pour l'équipe de projet et les partenaires;

ATTENDU QUE le bail proposé est d'une durée de cinq (5) ans, soit du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2030, incluant les coûts de location, de mobilier, d'aménagement et les frais communs, pour cette période, représentant une dépense de 2 494 958 \$, taxes incluses, comprenant une option de renouvellement, pour une période additionnelle de cinq (5) ans, au montant estimé à 1 917 231,12 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE ces coûts sont admissibles à une subvention du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) du gouvernement du Québec, via le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2024-161;

ATTENDU la recommandation du Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray
ET RÉSOLU :

QUE le directeur du Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa soit autorisé à signer pour et au nom de la Société, le bail plus amplement décrit au préambule de la présente résolution ainsi que tout autre document pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-006

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 15

Adoptée à l'unanimité

.....
Jocelyn Blondin,
Président

.....
Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée